

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

L'an deux mille dix-huit, le 14 Mai 2018 à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 23 mai 2018 se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX.

Étaient présents : M. LEROUX, M. DARMOIS, Mme HAKI, Mme PEPIN, Mme DUTILLOY, Mme JACQUEMIN, M. RIFFLET, Mme RØSA, M. CANTELOUP, M. PARIS, M. TIMON, Mme WAGNER, M. BOISSY, Mme Brigitte CABOT, Mme Sylvie CABOT, M. CLERET, M. MOTTIN, Mme MAQUAIRE, M. MAUVIEUX, M. MINARD, M. MANCEL, Mme ROULIN, M. DEPLANQUES, Mme MØNLON, Mme ROTHACKER, M. MOUCHEL, M. VOSNIER, M. AUBE, M. CARTIER

Secrétaire de séance : Mme DUTILLOY.

Procurations : M. LECHEVALIER à M. DARMOIS, M. ROUSSEL à Mme HAKI, M. BOURDAIS à M. CANTELOUP, Mme BOCQUET à M. MOUCHEL, M. LEFORT à M. RIFFLET, Mme SIMON à M. TIMON, Mme DELAMARE à M. MAUVIEUX, M. KOUZIAEFF à M. MOTTIN, Mme MOUNIER à M. LEROUX, Mme LUCAS à M. VOSNIER.

Excusé : M. GLATRE, Mme IDRISSE, M. ANSART.

Absents : M. CRIBELIER, Mme PLATA, M. MARE, Mme DUVAL, Mme LOPES DUARTE.

N° 094 – Adoption du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUIH

Sur la base des réunions de travail organisées par la Communauté de Communes, accompagnée par le bureau d'études Géostudio,

À l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,*

- **VALIDE** les 5 axes et les principales orientations qui étaient le PLUiH, déclinés chacun en plusieurs orientations, inscrits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Valoriser le cadre de vie remarquable de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle :

- Protéger et valoriser la diversité paysagère du territoire
- Valoriser les ressources naturelles
- Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
- Accompagner le territoire face au changement climatique
- Prendre en compte la richesse du patrimoine naturel et bâti
- Développer l'éco-tourisme

Conforter la dynamique démographique tout en proposant une offre de qualité en services et équipements

- Atteindre 33 000 habitants en 2030
- Echelonner la croissance démographique dans le temps permettant ainsi l'accueil de nouveaux habitants dans de bonnes conditions sans déséquilibrer le territoire

- Répartir l'accueil des nouveaux habitants en fonction du rôle des communes au sein du bassin de vie et de leur position géographique
- Favoriser la bonne intégration des habitants sur la commune et plus largement sur le territoire limitant ainsi le phénomène de zone dortoir
- Conforter une offre d'équipements et de services qui réponde aux besoins et aux attentes des habitants

Adapter l'offre de logements aux demandes actuelles et anticiper les besoins futurs

- Répartir de manière équilibrée la production de logements sur l'ensemble du territoire
- Favoriser les logiques vertueuses de densification et de construction des villes et villages sur eux-mêmes, afin de limiter l'étalement urbain
- Ouvrir une offre complémentaire en extension, en prenant soin à la qualité des liens avec l'urbanisation des villes et villages
- Diversifier le parc de logements pour l'adapter aux évolutions de la société
- Répondre aux attentes et besoins en logements de tous les publics

Accentuer la dynamique économique

- Renforcer l'attractivité du territoire en accueillant durablement de nouvelles entreprises
- Accompagner les commerces de proximité
- Conforter l'attractivité touristique du territoire
- Soutenir le développement des activités agricoles

Réinterroger les mobilités du territoire et proposer des alternatives

- Favoriser le covoiturage pour limiter le trafic des voitures individuelles et ainsi, les nuisances liées à l'automobile
- Permettre l'utilisation de nouvelles formes de mobilité
- Sécuriser et faciliter les déplacements doux du quotidien
- Gérer le transit des poids-lourds, très chargé le long de la Risle et sources de nuisances
- Encourager les initiatives en matière de transport en commun et conforter les lignes de transport en commun existantes
- Questionner l'avenir de la voie ferrée Evreux-Honfleur
- Anticiper les besoins en stationnement dans les nouveaux aménagements

Fait à PONT-AUDEMER, le 23 Mai 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux


Michel LEROUX

Président de la Communauté
de Communes

